

Conseil Municipal du

3 décembre 2018

à 18h00

N°ordre	33
N° identifiant	2018-0282

Rapporteur(s)	M. Michel BERTHIER
Date de la convocation	13/11/2018

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Édouard ROBLOT

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents	39	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMpte - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aicha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	3	M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux
---------	---	--

Mandats	11	Mandants	Mandataires
		M. Jules AIMÉ	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		Mme Clotilde BALLON	M. François BLANCHARD
		M. Jean-Claude BONNEFON	M. Daniel HOFNUNG
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Yves JEAN	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Manon LABAYE	Mme Christiane FRAYSSE
		Mme Marie-Thérèse PINTUREAU	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Patrick CORONAS
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Christian PETIT
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	M. Francis CHALARD

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à 18, 67 à 69, 72 à 75, 19 à 51, la 71, de la 52 à la 64, la 66, 70 et la 76 (Motion). La délibération n°65 est retirée.</p> <p>Retour de Mmes Marie-Madeleine JOUBERT et Peggy TOMASINI (pouvoir de Mme Michèle FAURY-CHARTIER), et de M. François BLANCHARD (pouvoir de Mme Clotilde BALLON).</p> <p>Sortie de MM. Alain CLAEYS, El Mustapha BELGSIR et Jean-Marie COMPTE. La présidence de la séance est assurée par M. Francis CHALARD.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers			
Service référent	Direction Générale Culture-Patrimoine Direction Musées			
Vu la délibération n°2017-0310 du 11 décembre 2017 qui fixait les tarifs et les diverses prestations offertes par les musées de la Ville de Poitiers pour l'année 2018.				
Pour l'année 2019, il vous est proposé de mettre en place les tarifications suivantes :				
- <u>TARIFS ENTRÉES</u>				
Tarif	Conditions			
Plein	4,50 euros	Adulte à partir de 18 ans		
Réduit	2,50 euros	- 2 – 3 – 4 et 5 ^{èmes} dimanche de chaque mois		
		- Groupe sans animation à partir de 5 personnes payantes		
		- Exceptionnellement lors de fermeture de salle ⁽¹⁾		
Gratuit	Jours	- Mardi et le 1 ^{er} dimanche de chaque mois (sauf pour les groupes adultes avec animation)		
	Bénéficiaires ⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none"> - Jeune de moins de 18 ans, étudiant, apprenti - Accompagnateur d'enfant pendant les animations éducatives - Accompagnateur groupe - Groupe scolaire, centre de loisirs et maison de quartier - Personne handicapée - Bénéficiaire des minima sociaux - Guide-conférencier - Enseignant, journaliste dans le cadre de leurs missions - Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de la Société des Amis des Musées de Poitiers et de l'Association Régionale des Amis des Musées Nouvelle Aquitaine - Personnel scientifique des musées détenteur de cartes professionnelles (ICOM, AGCCPF, Ministère de la Culture) - Adhérent à la Maison des artistes, - Bénéficiaire des cartes « Joker », « carte culture » et « abonnement musées de Poitiers » 		

⁽¹⁾ Tarif réduit exceptionnel pendant l'installation d'expositions ou de l'organisation de spectacles, lors de la réalisation de travaux ou d'évènements limitant l'accès à une part significative des salles du musée Sainte-Croix.

⁽²⁾ La gratuité est accordée sur présentation d'un justificatif.

- TARIFS ANIMATIONS

- Animations individuelles

Le tarif institué pour les animations est à acquitter en sus du droit d'entrée au musée

- **Adultes**

Prestations	Tarif	Bénéficiaires ⁽¹⁾	
Visites commentées	4 euros	- Adulte à partir de 18 ans	
	2 euros	<ul style="list-style-type: none"> - Abonné musées de Poitiers - Etudiant, apprenti - Membre de la SAO, SAMP, ARAMPC, guide-conférencier, personnel scientifique des musées détenteur de cartes professionnelles (ICOM, AGCCPF,...), journaliste, enseignant, adhérent à la Maison des artistes - Personne handicapée - Bénéficiaire des minima sociaux - Bénéficiaire de la carte Joker ou de la carte culture 	
	Gratuit	Jours	- Animations estivales du mardi au-delà de 19 heures
		Bénéficiaires	- Jeunes de moins de 18 ans
Spectacles (par artistes professionnels) Les concerts d'élèves (CRR CESMD) demeurent gratuits	3 euros	- Adulte à partir de 18 ans	

⁽¹⁾ Tarif réduit accordé sur présentation de justificatif

- **Enfants**

Prestations	Tarif	Bénéficiaires ⁽¹⁾
Ateliers jeux Extra-scolaire	4 euros	- Enfant domicilié à Poitiers
	6 euros	- Enfant domicilié Hors-Poitiers
	2 euros	- Enfant bénéficiaire de la carte Joker
	Gratuit	- Accompagnateur d'enfant âgé de moins de 7 ans et d'enfant handicapé
Anniversaire au musée (sur réservation)	5 euros	- Enfant domicilié à Poitiers
	7 euros	- Enfant domicilié hors Poitiers
	Gratuit	- Accompagnateur (un seul par groupe)
Spectacles	2 euros	- Jeune de 3 à 18 ans

⁽¹⁾ Tarif réduit accordé sur présentation de justificatif

- **Animation en groupe**

- **Adultes**

Animations	Tarif	Conditions
Visite commentée (groupe inférieur à 10 pers. - sur réservation)	2 euros P/personne	- Groupe adulte relevant de structures œuvrant dans le domaine social et médical (intégration sociale, handicap...)
Visite commentée (groupe de 10 à 25 personnes – sur réservation)	50 euros + 2,50 euros P/personne	- Visite d'1 h
	55 euros + 2,50 euros P/personne	- Visite d'1 h 30
	60 euros + 2,50 euros P/personne.	- Visite de 2 h

- **Groupe scolaire, centre de loisirs et maison de quartier**

Bénéficiaires	Tarif	Animation
Ecole maternelle, élémentaire, centre de loisirs	Gratuit	- Visite et/ou atelier entre 1 h et 1 h 30
Etablissements à partir du secondaire (collège, lycée, université, école d'enseignement supérieur, centre de formation, ...)	25 euros	- Visite d'1 h
	35 euros	- Visite d'1 h 30
	46 euros	- Visite de 2 h

- ABONNEMENT - CONVENTION ANNUELLE

- **Carte d'abonnement aux musées de Poitiers**

Tarifs	Bénéficiaires	Validité et accès
10 euros	- Adulte à partir de 18 ans	
4 euros	<ul style="list-style-type: none"> - Étudiant, apprenti - Personne handicapée - Bénéficiaire des minima sociaux - Adulte inscrit aux ateliers de pratiques artistiques - Bénéficiaire de la carte Joker ou de la carte culture. 	<p>La carte d'abonnement est valable un an à compter de sa délivrance. Elle permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès gratuit aux musées de Poitiers - la gratuité pour 3 visites commentées au choix, et le tarif réduit sur les suivantes, - l'abonnement aux programmes culturels des musées - l'invitation aux vernissages d'exposition.

- **Convention annuelle pour les partenaires porteurs de projets éducatifs et culturels**

Animations dans le cadre des actions culturelles et pédagogiques (dans le musée ou à l'extérieur)

Nombre de Séance dans l'année	Tarif	Conditions
1 à 6 séances	64 euros	- Institution domiciliée à Poitiers
	103 euros	- Institution domiciliée hors Poitiers
7 à 12 séances	74 euros	- Institution domiciliée à Poitiers
	113 euros	- Institution domiciliée hors Poitiers

- TARIFS LOCATION D'ESPACES DU MUSÉE

Location du musée en soirée à partir de 18 h : forfait de 2 200 euros sans prestataire extérieur

Supplément visite commentée : 50 euros par visite (visite d'une heure, groupe de 25 personnes)

Supplément auditorium : Voir tarification location auditorium

La gratuité pourra être accordée, à titre exceptionnel et sur demande préalable à Monsieur le Maire ou au directeur des musées :

- lors des manifestations nationales (Journées du Patrimoine, Nuit des musées, Journées Nationales de l'Archéologie,...)
- lors d'évènements organisés par la Ville ou Grand Poitiers Communauté urbaine, notamment ceux liés à la valorisation du patrimoine.

Dans le cadre d'une convention de partenariat :

- aux organismes de formation et aux associations
- aux invités et partenaires de la Ville dans le cadre d'opérations spécifiques.

- VENTE DE TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

- Photos numériques
 - Moyenne définition (72dpi ou équivalent)
 - Envoi par mèl :*
 - Image 4 euros
 - Forfait 4 à 12 images 13 euros
 - Gravure sur support optique, en sus, par commande :
 - CD 3 euros
 - DVD 5 euros
 - Haute définition (300dpi ou équivalent) :
 - Image 8 euros
- Droits de reproduction 75 euros + 1 justificatif

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

Après examen de ce dossier, il vous est proposé:

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions à intervenir
- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019
- d'encaisser les recettes correspondantes, à l'article 7062 du budget Principal.

POUR	43	
CONTRE	4	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	3	M. El Mustapha BELGSIR, M. Alain CLAEYS, M. Jean-Marie COMPTE

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	10 décembre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	10 décembre 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20181203-Imc193467-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers